



Variétés résistantes



Rédaction : juillet 2021



contact@cellulercuivre.fr

Présentation

L'utilisation de variétés résistantes aux maladies cryptogamiques (oïdium, mildiou) ouvre de nouvelles perspectives pour la viticulture. Associées à des conduites adaptées, ces variétés permettent de réduire jusqu'à 90 % l'utilisation des fongicides contre ces maladies. L'offre variétale ainsi que la dynamique de déploiement devraient s'accroître dans les années à venir.

Création

À la fin des années 1970, deux chercheurs de l'INRAe **Jean-Pierre Doazan** à Bordeaux et **Alain Bouquet** à Montpellier ont repris des travaux sur les variétés résistantes.

Jean-Pierre Doazan lança un programme de création variétale en utilisant un **générateur de résistance** et étudia plus spécifiquement l'hérédité de celle au mildiou. Son travail conduisit à l'inscription de quatre variétés d'ornement à destination des particuliers.

Alain Bouquet, lui, opta pour des **rétrocroisements successifs** avec *Vitis vinifera* qui permettent d'intégrer les caractères de résistances de vignes américaines ou asiatiques directement dans les fonds génétiques de nos vignes endémiques. Ainsi, la variété obtenue garde ses intérêts agronomiques tout en ayant une résistance aux maladies cryptogamiques.

Après 25 ans de recherche, il obtint une série de variétés possédant les gènes de résistance au mildiou (*Rpv1*) et à l'oïdium (*Run1*) issus de *Muscadinia rotundifolia*.

Le **programme ResDur** (initié par l'INRA de Colmar en 2000) combine la résistance provenant de *Muscadinia rotundifolia* via les variétés obtenues par Alain Bouquet et celle provenant de *Vitis* américaines ou asiatiques via des variétés plus anciennes comme le Regent et le Bronner (sélection allemande). Le procédé de rétrocroisement avec *Vitis vinifera* permet, comme dans la sélection de Bouquet, de conserver les gènes de résistance en se rapprochant le plus possible des potentialités agronomiques et œnologiques des *Vitis vinifera*.

Règlementation

ÉTAPE 1 : une variété doit répondre aux critères de **Distinction – Homogénéité - Stabilité** (DHS) et de **Valeur Agronomique Technologique et Environnementale** (VATE) pour que son **inscription au catalogue** soit proposée, puis prononcée par arrêté, permettant ainsi la commercialisation de ses bois et plants dans l'Union Européenne.

ÉTAPE 2 : en respectant des critères démontrant un intérêt agronomique, technologique ou environnemental, la variété inscrite au catalogue est **classée en tant que variété de vigne à raisin de cuve ou de table**, par arrêté, après avis du conseil spécialisé de France AgriMer et de la section vigne du Comité Technique Permanent de Sélection (CTPS).

ÉTAPE 3 : seules les variétés classées peuvent faire l'objet d'une autorisation de plantation (un dispositif de classement temporaire permet d'accompagner la mise en œuvre d'expérimentations chez les viticulteurs dans des conditions encadrées). Les exploitants doivent disposer d'une telle autorisation pour planter, dans le cadre du système de maîtrise du potentiel de production viti-vinicole souhaité par tous.

Les variétés en classement **définitif** peuvent désormais être **plantées, vinifiées et commercialisées en France en Vin Sans Indication Géographique (VSIG)** ou en **vin d'Indication Géographique Protégée (IGP)** selon les cahiers de charge.

Pour le moment, les vins d'Appellation d'Origine Protégée (**AOP**) ne peuvent être produits qu'à partir de cépages de l'espèce *Vitis vinifera*. La nouvelle Politique Agricole Commune (**PAC 2023-2027**) prévoirait une autorisation des variétés issues de croisement pour les vins d'appellations sous réserve de modification des cahiers de charges des AOP.

Caractéristiques des variétés résistantes

Le **programme ResDur** a abouti, dans un premier temps, en janvier 2018 à **l'inscription au catalogue officiel de quatre variétés** dotées de résistances naturelles au mildiou et à l'oïdium, et dont la qualité des vins est comparable à celle des cépages traditionnels. Elles sont dénommées **Artaban, Floreal, Vidoc et Voltis**. En permettant de réduire de façon drastique le recours aux produits phytosanitaires, ces nouvelles variétés ouvrent la voie vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement.

Les vignerons disposent aussi à la plantation 12 variétés résistantes étrangères. Il s'agit de sélections allemandes (9), suisses (3) et italienne (1). Elles ont obtenu leur classement définitif le 19 avril 2017 et ont été automatiquement intégrées au Catalogue national, car déjà inscrites au Catalogue d'un autre pays membre de l'Union Européenne. Contrairement aux variétés résistantes issues du programme ResDur, **les variétés étrangères ne disposent qu'un seul gène de résistance**, excepté le Sauvignac qui est polygénique. Elles sont potentiellement plus sensibles à l'apparition de symptômes par contournement de cette résistance par les agents pathogènes.

Ce tableau présente les caractéristiques des variétés inscrites au catalogue officiel ainsi que les liens vers les fiches correspondantes de l'Observatoire des cépages résistants.

Origine géographique	Couleur	Variété Résistante	Résistance au Mildiou	Maturité	Vigueur	Rendement (t/ha)	Titre alcoométrique (%volume)	Arômes	Pour plus d'info
France	Noir	Artaban	Élevée	2ème époque	Moyenne		11 à 11,3	Fruité	Lien
		Vidoc	Élevée	2ème époque	Forte		11,6 à 13,1	Épicé, fruité	Lien
	Blanc	Floréal	Elevée	2ème époque	Forte		13 à 14,2	Fruits exotiques, buis	Lien
		Voltis	Élevée	2ème époque	Forte		10,1 à 14,2	Souple, acide	Lien
Allemagne	Noir	Cabernet Cortis	Bonne	Précoce	Forte	13,5 à 16	14,6	Boisé, tannique, floral	Lien
		Monarch	Bonne	Précoce	Forte	9 à 15	12,7	Végétal, fruité, rond, épicé	Lien
		Prior	Faible	Précoce à moyenne	Forte	10 à 13	12	Fruité, floral	Lien
	Blanc	Bronner	Bonne	Précoce à moyenne	Forte	10 à 20	12,9	Aromatique, acide	Lien
		Johanniter	Faible	Précoce à moyenne	Moyenne à forte	7,5 à 20	12,4	Végétal, acide, épicé	Lien

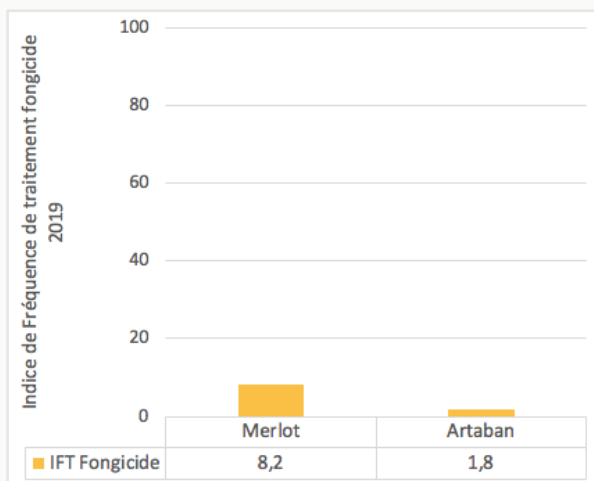
Allemagne	Blanc	Souvignier gris	Moyenne à bonne	Moyenne	Forte	6 à 20	13,5	Fruité	Lien
		Saphira	Bonne	Moyenne	Moyenne à forte	15 à 18	8	Fruité, sucré	Lien
		Solaris	Moyenne	Précoce	Très forte	10 à 12	14,3	Végétal, acide	Lien
		Muscaris	Moyenne à bonne	Précoce	Forte	10 à 16	13,5	Floral, sucré	Lien
Suisse	Noir	Pinotin	<i>Peu d'information</i>	Précoce	Moyenne	Comparable au pinot noir	12,8	Végétal, sucré, rond	Lien
	Blanc	Cabernet Blanc	<i>Peu d'information</i>	Moyenne à tardive	Forte	7,5	12,4	Végétal, acide	Lien
		Sauvignac	Bonne	Tardive	Moyenne	Moyen à supérieur		Fruits exotiques, épices et acidité	Lien
Italie	Blanc	Soreli	Bonne	Précoce	Moyenne	10 à 13	/	Fruits exotiques, agrumes, floral	Lien

Résultat d'un essai

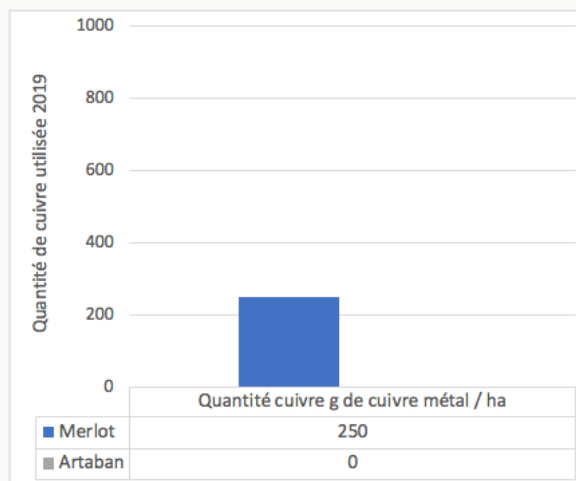
INRAE, Villenave d'Ornon (33)
Artaban et Merlot, 2019, Pression Mildiou modérée



Vendange saine sans aucun recours au cuivre

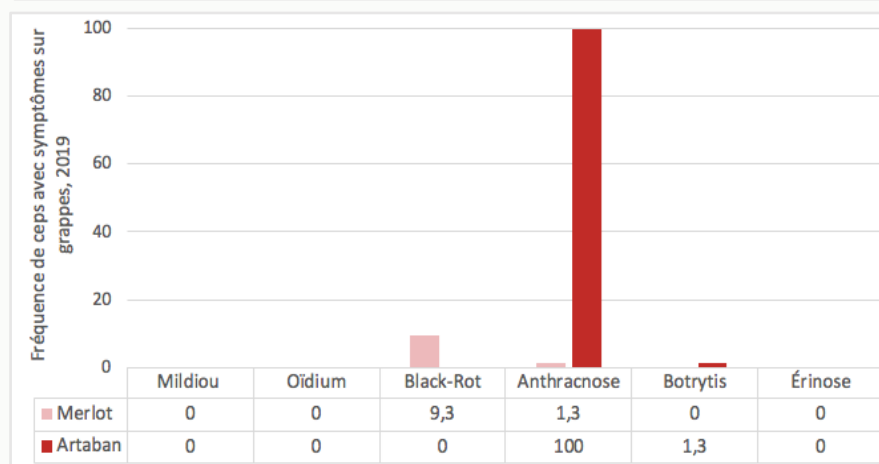
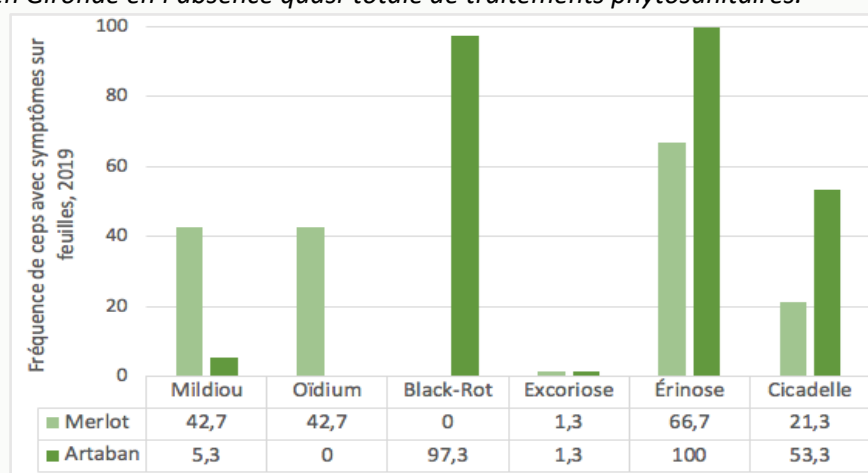


-80% d'IFT



Aucun traitement cuprique

L'état sanitaire est présenté de manière globale pour une observation du développement des maladies dites secondaires en Gironde en l'absence quasi-totale de traitements phytosanitaires.



Sur l'Artaban, en absence de cuivre et de soufre, les symptômes de **Mildiou** et d'**Oïdium** sont inexistantes sur grappes et anecdotiques sur feuilles. Cependant, nous remarquons que des maladies secondaires comme le **Black Rot** ou rares comme d'**Anthracnose** ont pu se développer de manière importante.

Principaux acteurs en Europe de la sélection des cépages résistants



FRANCE

INRAe

IFV

Chambres d'agriculture



ALLEMAGNE

Staatliches Weinbauinstitut Freiburg (WBI)

Julius Kühn Institut (JKI)



SUISSE

Agroscope

Vincent Blattner



ITALIE

Instituto di Genomica Applicata Udine (IGA)

Pour plus d'information



Site OsCar dédié aux actualités des Cépages Résistants

Arrêté du 19 avril 2017 établissant la liste des variétés classées de vigne à raisin de cuve

<https://observatoire-cepages-resistants.fr/wp-content/uploads/2017/06/19-avril-classement.pdf>